

M. le président de l'instance paritaire de l'assurance construction
DAPM
1 bis rue Unger - Vallée du Tir Bâtiment C
BP M2 98849 Nouméa cedex

Date : , lieu :

Objet : Saisine de l'instance paritaire de l'assurance construction

Monsieur le président,

Je, soussigné¹, demeurant
.....², en qualité de
représentant de³, sollicite l'instance paritaire de l'assurance
construction suite au refus d'assurance qui m'a été opposé par la compagnie⁴
auprès de laquelle je souhaite m'assurer.

Ce refus concerne la garantie⁵

Responsabilité civile décennale (RCD) pour les activités suivantes⁶ :

.....
.....
.....

Dommage d'ouvrage (DO) pour le projet suivant⁷ :

.....

Contrat collectif de responsabilité civile décennale (CCRD) pour le projet suivant⁷ :

.....

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le président, l'expression de mes sentiments distingués.

Cachet – signature du représentant légal⁸

¹ prénom et nom de la personne objet du refus

² domicile de la personne objet du refus

³ nom de l'entreprise ou "moi-même"

⁴ nom de la compagnie ayant refusé d'assurer

⁵ cocher la garantie

⁶ code APE / NAF(A) et nom des activités à assurer

⁷ nom et nature du projet de construction ou de rénovation à assurer

⁸ signature de la personne objet du refus obligatoire

Voir la liste des pièces à joindre page suivante

Pièces jointes

Le délai d'instruction du dossier démarre à réception d'un dossier complet

- Pièce d'identité valide
- Mandat de saisine (si le demandeur n'est pas la personne ayant reçu le refus)
- Copie de la demande écrite d'assurance avec justificatif de la date de la demande
- Pour les refus express : copie de la réponse écrite de refus d'assurer avec justificatif de la date du refus
- Pour l'assurance RCD : tous documents justifiant de la qualification professionnelle de la personne à assurer
- Pour l'assurance DO : le descriptif détaillé du projet à assurer permettant d'évaluer le risque et d'établir la prime d'assurance correspondante
- Pour l'assurance CCRD : le descriptif du projet à assurer et les informations relatives aux intervenants à assurer permettant d'évaluer le risque et d'établir la prime d'assurance correspondante
- Tout élément complémentaire que vous jugez utiles et nécessaires à l'établissement d'une prime d'assurance correspondante